
Adresse de la société populaire de Bourgoin (Isère) qui annonce l'envoi d'une malle contenant des dons patriotiques, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bourgoin (Isère) qui annonce l'envoi d'une malle contenant des dons patriotiques, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 428;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27073_t1_0428_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

C'est par votre énergie autant que par votre courage que vous avez déjoué tous les complots, atterré les malveillants et fait partout triompher la liberté et l'égalité. Du nord au sud la terreur et la victoire sont à l'ordre du jour et sont le résultat des vigoureuses mesures que vous employez pour le salut de l'Etat.

Un préjugé barbare et consacré par les erreurs des siècles tyranniques faisait gémir sous le joug des hommes qui, pour nous être différents de couleur, n'en ont pas moins, comme nous un cœur fait pour la liberté.

Mais un décret salutaire émané de votre sagesse leur rend des droits qu'ils n'eussent jamais perdus si la France eut toujours été libre. C'est ainsi que, restaurateurs des droits de la sainte humanité, vous confirmez les lois éternelles de la nature, et cet acte qui caractérise si bien la révolution française, fera à jamais époque dans les annales de l'univers.

Fondateurs de la République, Législateurs infatigables, restez au poste où vous a placés la confiance du peuple, jusqu'à ce que vous lui ayez assuré la jouissance de ses droits et forcé ses ennemis à respecter l'asile secret du bonheur et de la vertu; le salut de la patrie exige de vous ce sacrifice et nos cœurs vous en conjurent. Achevez, ô dignes représentants d'un peuple libre ce sublime ouvrage que vous avez commencé et votre gloire, transmise à la postérité fera voler vos noms à l'immortalité.

Notre petite commune qui doit être regardée comme un des postes avancés de cette forteresse de la liberté, est composée de cultivateurs sans-culottes qui ont toujours compté parmi leur plus douce jouissance celle de faire quelques sacrifices pour la patrie; trois fois la liberté en danger appelle ses enfants, trois fois les jeunes républicains de Sannois s'enrôlent à l'armée pour voler à la victoire.

Nous comptons parmi les défenseurs de la patrie 96 de nos enfants et de nos frères qui presque tous furent par nous armés et équipés, et emportèrent avec eux une somme de 1 024 liv. et 6 sacs de farine, produit des dons qui leur furent faits à l'envi par tous ceux qui regrettaient de ne pas pouvoir les suivre pour partager leur gloire. Eh bien, malgré que tous ces jeunes citoyens étaient tous cultivateurs, nous vous dirons avec plaisir que l'agriculture ne fut jamais aussi florissante, que des terrains même les plus mauvais et qui n'avaient jamais été cultivés, sont ensemencés et que partout la terre mouvée par ces braves républicains dont la force et le courage semblent encore doublés cette année, nous promet la plus abondante récolte.

Nous déposons sur le bureau le reçu de la somme et des effets que nous avons déposés à votre comité d'examen, montant à la somme de 380 livres en assignats, 12 livres en numéraire, 3 draps, 25 chemises, 1 culotte d'uniforme, 1 gilet, 6 paires de guêtres, 6 paires de bas, 4 paires de souliers et une poire à poudre pleine, produits des dons patriotiques faits à notre société formée depuis peu, et 27 paires de souliers que nous avons envoyés à nos frères de l'armée du Rhin et de la Vendée.

Ces dons sont faibles à la vérité mais ils ne sont que les premiers de nos offrandes; celles de nos cœurs et de nos bras les accompagnent; ils

sont à la patrie, qu'elle en dispose comme du seul sacrifice digne d'elle et de ses enfants.

Vive à jamais la République, vive la Convention nationale.

Citoyens représentants, notre Société a depuis sa formation tenu ses séances dans le temple de la Raison; nous vous demandons de vouloir bien lui accorder ce lieu pour qu'elle puisse y continuer comme étant le seul dans notre commune capable de la contenir.

DUPRÉ (présid.).

Nous vous demandons aussi de vouloir bien ajouter au nom de notre commune celui de : la Montagne; ce nom chéri nous rappelle sans cesse les sacrifices que les intrépides montagnards ont faits pour la cause commune.

DUMONT fils, LE DANOY, BRAULT, DUMONT, LESACQ, ROUSSELLE, DESBOIS, COTTARD, MAU-CHAIN (maire) [et une signature illisible].

b

La Société populaire de Bourgoin annonce l'envoi d'une malle à la trésorerie...

c

[La Sté popul. de Nolay, à la Conv.; 15 germ. II] (1).

« Représentans dignes d'un peuple libre,

Nous avons tous frémi d'horreur et d'indignation à la lecture des différents rapports sur la nouvelle conspiration découverte. Nous ne pouvons vous peindre combien les scélérats qui l'avaient ourdie sous les dehors du patriotisme nous paraissent criminels et combien la vengeance nationale exige que ce noir et infâme complot soit suivi dans tous ses fils pour qu'aucun de ces monstres ne lui échappent. Les chefs ont été découverts et punis, que tous leurs adhérents périssent, la France ne peut devenir le sol de la liberté qu'en la purgeant de tous ces parricides qui voudraient la rendre aux horreurs de l'esclavage et du crime.

Citoyens représentants, les premiers coups de ces lâches conspirateurs se dirigeaient contre vous; cette idée nous a glacés d'effroi, mais grâce au génie bienfaisant de notre République, vous les avez prévenus, vous y avez échappé. Recevez en ce témoignage de notre joie. Toujours courageux et francs, restez à votre poste où vous fixe la confiance de tous les vertueux et vrais républicains français. Si vous êtes menacés, que nos corps soient percés avant que le fer assassin ne vous atteigne, nous vous les offrons pour remparts.

La Société populaire forme aussi son vœu pour qu'il ne reste dans les administrations aucun prêtre, aucun parent d'émigrés; si nous ne les anéantissons tous, nous verrons encore renaître de nouvelles trames et de nouveaux dangers; qu'un décret bienfaisant leur ôte tous

(1) C 303, pl. 1114; B⁴, 29 flor. et 2 prair. (suppl¹).